

**OBJET : Grilles-horaires de référence des options de base groupées organisables au cours de l'année scolaire 2005-2006 dans l'enseignement secondaire ordinaire de la Communauté française.
Modification de la circulaire n° 1138 du 02 juin 2005.**

Réseaux : CF
Niveaux et services : SEC (Ord)
Période : Année scolaire 2005-2006

- Aux Chefs des Etablissements d'Enseignement secondaire organisé par la Communauté française ;

Pour information :

- Aux Membres des services d'Inspection de ces établissements ;
- A la FAPEO ;
- A la Direction du C.A.F.

Autorités : Ministre-Présidente ayant l'Enseignement secondaire dans ses attributions

Signataire : Marie ARENA

Gestionnaires : Direction générale de l'Enseignement obligatoire et Service général des Affaires pédagogiques et du Pilotage du réseau d'Enseignement organisé par la Communauté française

Personnes-ressources :

- Direction générale Enseignement obligatoire – Rue A. Lavallée, 1
1080 BRUXELLES
- Service général des Affaires pédagogiques et du Pilotage du réseau d'Enseignement organisé par la Communauté française
Boulevard du Jardin Botanique, 20-22, 1000 Bruxelles

Référence facultative : I/LAH-JS/JDz-GF-702.9-223-RF-05

Bruxelles, le 23/09/2005

**ADMINISTRATION GENERALE DE
L'ENSEIGNEMENT ET DE LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

Service général des Affaires pédagogiques
et du Pilotage du réseau d'enseignement
organisé par la Communauté française

Direction générale de l'Enseignement
obligatoire

- Aux Chefs des Etablissements d'Enseignement
secondaire organisé par la Communauté française;
- Aux Membres des services d'Inspection de ces
établissements.

Pour information:

- A la F.A.P.E.O.;
- A la Direction du C.A.F.

I/LAH-JS/JDz-GF-702.9-223-RF-05

**Objet : Grilles-horaires de référence des options de base groupées organisables au
cours de l'année scolaire 2005-2006 dans l'enseignement secondaire ordinaire
de plein exercice de la Communauté française.**

Modification de la circulaire n° 1138 du 02 juin 2005.

En raison de l'extension des possibilités d'admission à cette année d'études, d'élèves déjà titulaires du certificat de connaissance de gestion de base (voir circulaire « organisation » n° 1142 du 3 juin 2005 – page 115), la grille de la 7^e année professionnelle complémentaire « complément en accueil » reprise au point II.3. C. Com. page 15 de la circulaire n° 1138 du 02 juin 2005 est remplacée par les grilles suivantes :

GROUPE 74 TOURISME

OPTION	7408	COMPLEMENT EN ACCUEIL (variante A)	CODE	7 PB
TECHNIQUES D'ACCUEIL, D'ORGANISATION ET SECRETARIAT			1805	12
TECHNIQUES COMMERCIALES			1869	6
TOTAL				18

GROUPE 74 TOURISME

OPTION	7408	COMPLEMENT EN ACCUEIL (variante B)	
		CODE	7 PB
TECHNIQUES D'ACCUEIL, D'ORGANISATION ET SECRETARIAT		1805	12
TECHNIQUES COMMERCIALES		1869	3
CONNAISSANCE DE GESTION		1159	3
TOTAL			18

La variante A est destinée aux élèves déjà titulaires du certificat de connaissance de gestion de base. La variante B est réservée aux élèves non encore titulaires de ce certificat.

La Ministre-Présidente,

Marie ARENA.